



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

*Liberté
Égalité
Fraternité*

202526 LIVRET D'ACCUEIL

des personnels de l'éducation nationale







Bienvenue à toutes et à tous.

La Région académique de la Guadeloupe s'organise autour la Guadeloupe dite « continentale », les Îles du Sud et les Îles du Nord, que constituent Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Ces dernières se distinguent par une diversité culturelle et linguistique unique au sein de l'académie. Ici, chaque élève est porteur d'un plurilinguisme vivant, chaque communauté trouve sa place et contribue à une identité caribéenne profondément ancrée dans l'histoire et tournée vers l'avenir.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin incarnent, chacune à leur manière, l'esprit de la Caraïbe : ouverture, résilience et créativité.

Cette richesse culturelle nourrira votre mission. Elle vous invite à inscrire vos pratiques dans la réalité quotidienne des élèves, tout en les accompagnant vers une ouverture internationale, indispensable à leur réussite dans le monde d'aujourd'hui.

L'année scolaire 2025-2026 doit être celle de l'ambition et de la détermination. Nos élèves méritent le meilleur de nous-mêmes, afin que le meilleur d'eux-mêmes puisse s'exprimer pleinement.

Ici, les projets éducatifs, pédagogiques, linguistiques, culturels et citoyens foisonnent. Ce dynamisme fait de ces territoires un véritable laboratoire d'innovation et d'expérimentation, où chacun peut mettre en valeur ses compétences, ses talents et son engagement au service de la réussite de tous.

Le Service de l'Éducation nationale des Îles du Nord (SENIDN) est pleinement mobilisé à vos côtés. Il veille à vous accompagner dans vos initiatives, à soutenir vos démarches et à entretenir, avec chacun d'entre vous, une relation fondée sur la confiance, la proximité et le respect mutuel.

Exercer dans l'éducation, c'est trouver l'équilibre subtil entre rigueur et créativité, pour transformer chaque difficulté en une nouvelle possibilité. C'est un métier d'art et de sens, comparable à une partition musicale : les stratégies s'y croisent, les disciplines s'y répondent, les approches s'y enrichissent mutuellement pour donner harmonie et cohérence aux apprentissages.

Comme le rappelle le musicien et pédagogue Wynton Marsalis, « Jazz offers the art of managing change without losing the focus on substance », autrement dit, « Le jazz est l'art de gérer le changement sans perdre de vue l'essentiel. ».

Harry CHRISTOPHE

Vice-recteur de Saint-Barthélemy et
de Saint-Martin





Chères collègues, chers collègues,

Cette rentrée a une saveur toute particulière... pour vous comme pour moi.

Tout comme vous, je fais mes premiers pas sur ces terres chaleureuses et singulières de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. C'est ma première année ici, et je suis ravie et honorée de prendre mes fonctions à vos côtés dans ce cadre aussi stimulant qu'exigeant.

S'installer sur une île, c'est bien plus qu'un changement de lieu : c'est une immersion dans une culture, une histoire, une communauté. On quitte ses repères, on remet ses habitudes à plat, on s'ouvre à l'inconnu. Et en retour, on découvre un environnement riche, humainement fort, où l'école joue un rôle central dans la cohésion sociale et le développement du territoire.

L'enseignement en contexte insulaire, dans notre académie de Guadeloupe, est une aventure à part entière. Il demande de l'adaptabilité, de l'écoute, parfois un peu de débrouillardise – mais surtout beaucoup d'engagement et de cœur. Nos élèves ont des parcours variés, des réalités parfois complexes, mais aussi une formidable envie d'apprendre, de s'élever, de réussir.

Plus que jamais, notre mission prend ici toute sa dimension : transmettre, accompagner, encourager, donner du sens, éveiller la curiosité et donner le goût d'apprendre. Et pour cela, le lien avec les familles est fondamental. Nous avons à renforcer une véritable coéducation, fondée sur la confiance, le respect mutuel et la coopération. Les parents sont nos premiers partenaires : il est essentiel de les associer, de les écouter, de créer les conditions d'un dialogue serein et constructif.

L'Éducation nationale attend de nous rigueur, exigence et professionnalisme, au service d'une école publique, laïque et inclusive. Le métier de professeur des écoles, exercé avec conviction, reste l'un des plus beaux métiers. Il nous oblige, ici comme ailleurs, à innover sans perdre le cap, à faire preuve d'audace tout en restant ancrés dans des valeurs fortes : l'égalité des chances, la bienveillance, l'exigence.

Je suis consciente que les premières semaines peuvent être intenses : il faut s'adapter à de nouveaux rythmes, découvrir le fonctionnement des écoles, se repérer dans l'environnement local. Mais soyez assurés que vous n'êtes pas seuls. La communauté éducative de Saint-Martin et Saint-Barthélemy est accueillante, solidaire et engagée, et vous pourrez compter sur elle – tout comme sur mon accompagnement et celui de l'équipe de circonscription – pour vous soutenir dans vos débuts et tout au long de l'année.

Je vous invite à aborder cette année avec curiosité, humilité... et le sourire, bien sûr !
Prenez le temps d'observer, de comprendre, de créer du lien.

Je vous souhaite une rentrée sereine, une installation réussie, et une année professionnelle et personnelle riche de belles rencontres, de réussites partagées... et évidemment, de quelques moments de détente bien mérités !

Bienvenue à vous et bienvenue à nous !

Très chaleureusement,

Fanny GIAUSSERAN

Inspectrice de l'Éducation Nationale

Circonscription des Îles du Nord de la Guadeloupe





**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

202526

LIVRET

D'ACCUEIL

des personnels de l'éducation nationale

SOMMAIRE



CONTEXTES TERRITORIAUX



CHIFFRES CLÉS



ORGANISATION



PROJETS



INFOS PRATIQUES



Contextes territoriaux

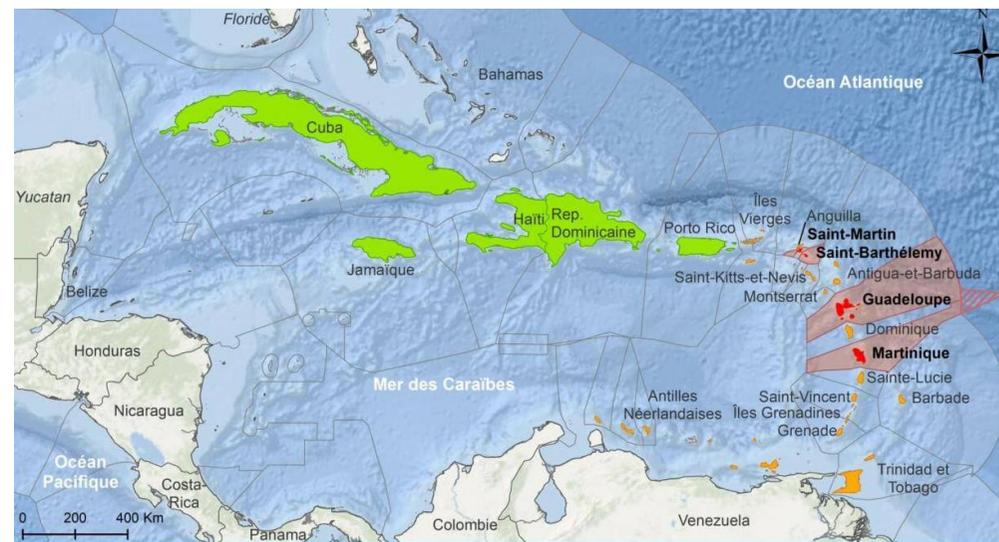
Présentation de l'île de Saint-Martin

Située à 250 km au nord de la Guadeloupe, Saint-Martin s'étend sur 90 km² et occupe une position géostratégique remarquable.

Implantée au cœur de la « Méditerranée américaine » – la mer des Caraïbes – sur la façade orientale de l'ensemble caribéen, elle marque la frontière nord-sud entre Petites et Grandes Antilles. À l'interface entre l'Europe et les Amériques, elle constitue l'un des hubs aériens et maritimes les plus importants des Petites Antilles. Fait marquant : Saint-Martin est la frontière la plus occidentale de l'Union européenne.

Une île partagée et singulière

Saint-Martin est le plus petit territoire au monde séparé par une frontière internationale : Sint-Maarten au sud et Saint-Martin au nord. La partie « hollandaise », l'un des quatre pays du Royaume des Pays-Bas, dispose d'un gouvernement local autonome. La partie française est une Collectivité d'Outre-mer (COM) régie par l'article 74 de la Constitution, cumulant les compétences d'une commune, d'un département et d'une région. Elle est membre de l'Union européenne au même titre que l'ensemble des territoires de la République française.



Projection : WGS 84 World Mercator

■ Grandes Antilles
■ Petites Antilles
■ Antilles françaises

□ Zone économique exclusive (ZEE)
■ ZEE française

■ Extention du plateau continental

Réalisation Cerema Dter NC - août 2018

Source - Copyrights :
ZEE - marineregions.org
Fond de carte - Esri, GEBCO



Histoire et mémoire collective

Découverte par Christophe Colomb le 11 novembre 1493 – jour de la Saint-Martin, saint patron notamment des hôteliers – l'île fut d'abord habitée par les Caribes, Ciboneys et Arawaks qui la nommèrent *Oualichi* (« l'île aux femmes ») puis *Soualiga* (« terre de sel »).

Le traité de Concordia, signé en 1648 et toujours en vigueur, organisa le partage de l'île entre la France et la Hollande, instaurant la libre circulation des personnes et des biens ainsi qu'une obligation d'entraide. Ce texte fondateur, garantissant déjà une forme de coopération transfrontalière, a peut-être pu inspirer – par analogie – l'esprit des grands traités de libre-échange contemporains, jusqu'au traité de Rome (1957), socle de l'Union européenne.

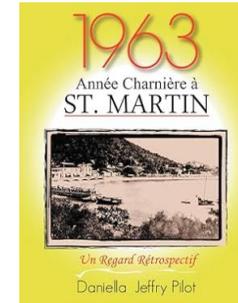
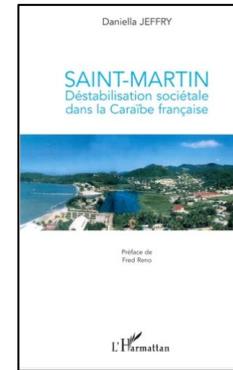
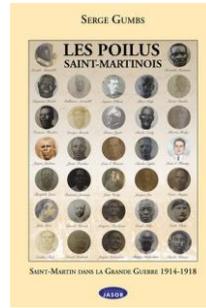
L'île a vu naître des figures illustres, comme François-Auguste Perrinon, inhumé à Marigot, acteur majeur de l'abolition de l'esclavage aux côtés de Victor Schœlcher.

Saint-Martin a également contribué aux grandes guerres mondiales par l'engagement de nombreux poilus et volontaires pour la France libre. L'actuel aéroport international Princess Juliana, principal hub aérien de la Caraïbe, fut initialement un aérodrome militaire construit durant la Seconde Guerre mondiale.

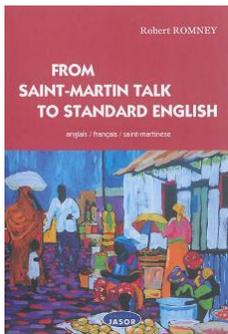
Pour en savoir plus :



HERITAGE Saint Martin - Sint Maarten
La revue patrimoniale de notre île

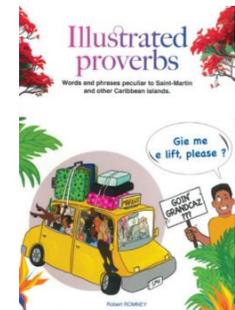


Une identité linguistique et culturelle unique



Saint-Martin est le seul territoire de France où le français n'est pas la langue vernaculaire. La langue quotidienne des familles et donc des élèves est majoritairement l'anglais saint-martinois (*Saint-Martin English*), une variété d'anglais créolisé parlée principalement à Saint-Martin (côté français) et à Sint Maarten (côté néerlandais). Depuis 2022, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), rattachée au ministère de la Culture reconnaît explicitement l'anglais de Saint-Martin comme langue de France, au titre des langues régionales d'outre-mer.

L'espagnol et le créole haïtien y occupent également une place importante, aux côtés du français qui reste la langue de l'institution. Ce plurilinguisme – sans doute le plus marqué de toute la Caraïbe – constitue à la fois une richesse culturelle et un défi pédagogique. L'allophonie scolaire est une réalité dans chaque classe, appelant des pratiques pédagogiques adaptées et innovantes.



Contexte socio-économique et enjeux éducatifs

Fragilisée à la fois par les crises économiques et par les catastrophes naturelles, l'île présente des contrastes socio-économiques particulièrement marqués. Trois quartiers prioritaires de la politique de la ville — Sandy-Ground, Quartier d'Orléans et Saint-James — concentrent une part importante des familles les plus vulnérables, souvent confrontées à des conditions de logement précaires et à un accès restreint aux services publics.

En réponse à ces disparités, l'Éducation nationale a structuré son action autour de deux réseaux d'éducation prioritaire : Sandy-Ground (REP) et Quartier d'Orléans (REP+), qui scolarisent à eux seuls plus de 80 % des élèves du premier degré. Ces dispositifs visent à garantir l'égalité des chances, à renforcer le suivi éducatif et à soutenir les équipes pédagogiques dans des contextes d'enseignement souvent complexes.

Toutefois, il convient de souligner la diversité du paysage scolaire : une part significative des élèves évolue dans des environnements familiaux et scolaires favorables, bénéficiant d'un encadrement structuré et de ressources éducatives diversifiées. Ce public, de plus en plus nombreux, parvient à atteindre — voire à dépasser — des niveaux de performance comparables à ceux observés dans des secteurs d'enseignement équivalents.

Présentation de l'île de Saint-Barthélemy

Située à 29 km au sud-est de Saint-Martin, Saint-Barthélemy s'étend sur 24 km². Ce micro-territoire est également une Collectivité d'Outre-mer (COM) régie par l'article 74 de la Constitution. Contrairement à Saint-Martin, il ne fait pas partie de l'Union européenne et relève du statut de PTOM.

Repères historiques

Les populations amérindiennes Caribes appelèrent l'île *Ouanalao* — « là où l'on trouve l'iguane » — nom toujours présent sur le blason de la collectivité.

Contrairement à Saint-Martin, que Christophe Colomb aperçut sans y aborder, Saint-Barthélemy fut effectivement visitée par le navigateur lors de son deuxième voyage en 1493. Il la baptisa en hommage à son frère Bartolomeo, lui donnant ainsi le nom de San Bartolomeo, francisé par la suite en Saint-Barthélemy.





Jugée trop exiguë et dépourvue de richesses agricoles ou minières, l'île ne suscita pas de colonisation espagnole et resta inhabitée par les Européens pendant plus d'un siècle.

Dès le XVII^e siècle, elle devint un point de relâche pour flibustiers et colons de fortune.

En 1651, l'Ordre de Malte l'acheta mais ne parvint pas à y établir une colonie stable. En 1674, à la dissolution de la Compagnie française des Indes occidentales, Louis XIV rattacha directement Saint-Barthélemy à la Couronne de France.

L'esclavage fut instauré à Saint-Barthélemy à la fin du XVII^e siècle, alors que l'île relevait encore de la colonisation française. Bien que de dimensions modestes et au relief peu propice aux grandes exploitations, elle connut néanmoins une économie de plantation centrée sur la canne à sucre, le coton et le café, principalement dans les zones les plus fertiles de Public, Colombier et Grand Fond.

En 1784, la France céda l'île à la couronne suédoise, qui administra Saint-Barthélemy pendant près d'un siècle et qui abolit l'esclavage le 9 octobre 1847, soit un an avant le décret d'abolition générale dans les colonies françaises.

Le traité de rétrocession du 10 août 1877, approuvé par référendum local, ramena finalement l'île à la France en 1878. Peu après, le 21 novembre 1878, un arrêté établit pour Saint-Barthélemy un régime de franchise commerciale, douanière et fiscale, destiné à soutenir la relance économique d'un territoire alors marqué par la pauvreté et l'exiguïté de ses ressources naturelles.

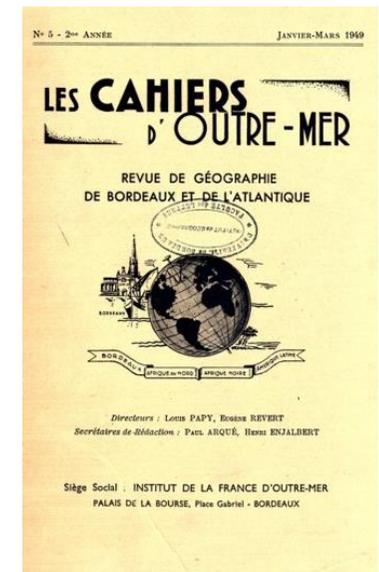
Du dénuement à l'essor

Longtemps marquée par la pauvreté et l'absence de ressources naturelles, Saint-Barthélemy a connu une mutation profonde au XX^e siècle grâce à la ténacité de ses habitants et à l'essor du tourisme. Dans les années 1950-1960, l'arrivée d'investisseurs et de familles étrangères, parmi lesquels David Rockefeller qui fit construire une villa en 1957, contribua à inscrire l'île sur la scène internationale.

À partir des années 1970, le choix d'un tourisme haut de gamme, permit un essor économique spectaculaire.

La population passa de 5 000 habitants en 1990 à plus de 10 000 aujourd'hui.

Pour en savoir +, à lire en ligne :



Situation scolaire et défis éducatifs

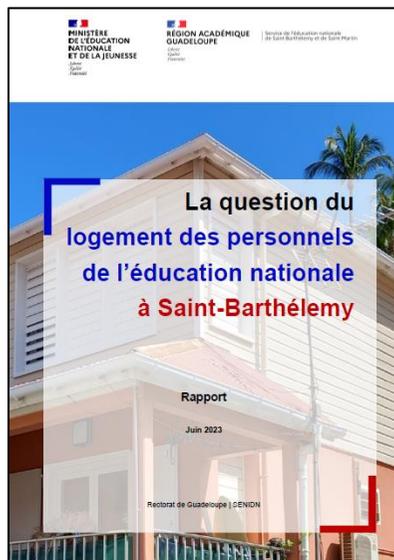
Le système scolaire s'organise à partir du SENIN en lien avec le rectorat de Guadeloupe et sur l'île, se caractérise par :

- ▶ Une seule école primaire publique,
- ▶ Deux écoles primaires privées sous contrat.
- ▶ Un collège public, qui accueille aussi une classe de seconde et un CFA (Centre de Formation par Apprentissage)

Près de 1 200 élèves sont scolarisés à Saint-Barthélemy, encadrés par plus de 80 personnels de l'éducation nationale.

La population scolaire est ici, majoritairement francophone (avec une augmentation de lusophones) ce qui « favorise » les apprentissages dans la langue de scolarisation. Socialement, les familles ont un niveau très proche de la moyenne nationale :

- ▶ IPS des entrants en 6^e : il est de 106 pour Saint-Barthélemy (106,5 au National).



Une île exigeante et exemplaire

De micro-territoire mondialement célèbre, Saint-Barthélemy illustre la capacité d'une communauté insulaire à transformer ses contraintes en atouts.

Elle incarne aujourd'hui un modèle singulier mais fragile, qui demande de concilier attractivité internationale, préservation de l'environnement et qualité de vie pour ses habitants comme pour les personnels qui y exercent.

En effet, le coût de la vie, et en particulier celui de l'immobilier locatif pénalise fortement le pouvoir d'achat des habitants, à fortiori des personnels de l'éducation nationale. C'est une problématique prégnante que prend à bras le corps le corps le SENIDN et la Collectivité territoriale. En 2023, il a fait l'objet d'un rapport qui détaille cette problématique.

Les personnels affectés à Saint-Barthélemy peuvent contacter le responsable Logement :

- ▶ Olivier.beaufour@ac-guadeloupe.fr

Risques naturels à Saint-Martin & Saint-Barthélemy : cyclones, tempêtes, séismes

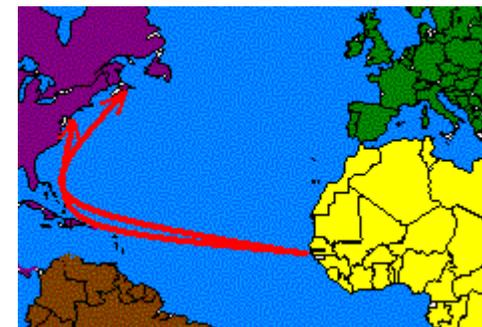
Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy sont exposées à quatre des neuf risques naturels majeurs prévisibles sur le territoire français : les séismes, les tsunamis, les tempêtes et — de loin — le risque cyclonique.

Situées sur la façade orientale de l'arc antillais, elles se trouvent dans le couloir fréquent des trajectoires d'ouragans.

La saison cyclonique, qui s'étend du 1^{er} juin au 30 novembre, couvre six mois de l'année. Le mois de septembre demeure le plus exposé aux phénomènes tropicaux violents.

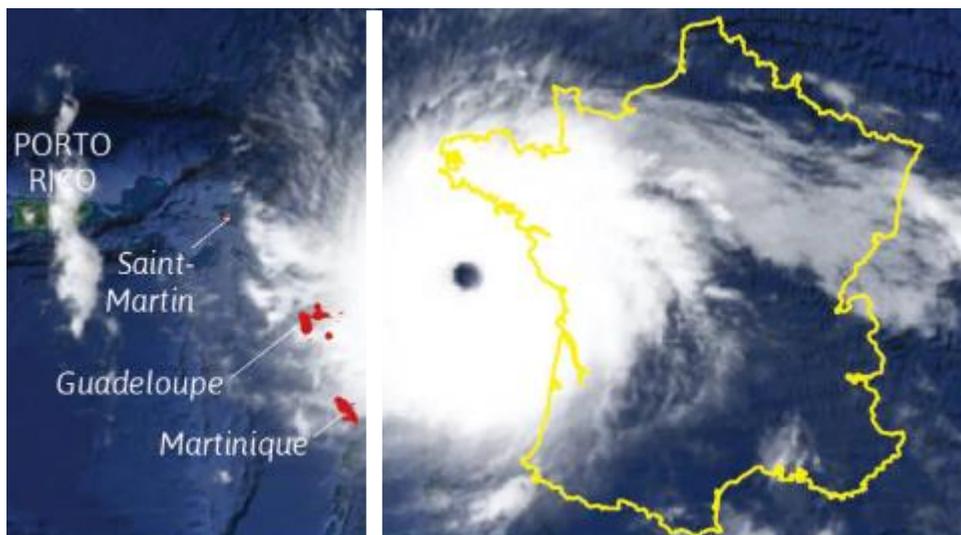
Ces dernières décennies, quatre ouragans majeurs ont particulièrement marqué les îles :

- ▶ **Donna**, 5 septembre 1960 (catégorie 4)
- ▶ **Luis**, 5 septembre 1995 (catégorie 4) — Saint-Martin fut détruite à plus de 50 %
- ▶ **Lenny**, 18 novembre 1999 (catégorie 4)
- ▶ **Irma**, 6 septembre 2017 (catégorie 5) — l'île de Saint-Martin fut ravagée à plus de 90 %



Le risque cyclonique y est donc réel, annuel et dramatique.

Perspectives 2025-2026 & vigilance accrue



Pour 2025, les prévisions américaines (NOAA) ont annoncé une saison au-dessus de la moyenne, avec 13 à 19 tempêtes nommées, dont 6 à 10 ouragans, dont 3 à 5 majeurs.

Le *Colorado State University* (CSU) prévoit également une activité élevée : 16 tempêtes nommées, 8 ouragans, 3 majeurs entre juin et novembre 2025, période correspondant à la saison cyclonique.

Le cyclone Erin a traversé l'Atlantique du 11 au 28 août, menaçant les Antilles sans les atteindre, longeant le nord de la Caraïbe avant de s'éteindre en approchant l'Europe.

D'autres phénomènes tropicaux sont attendus jusqu'à la fin de la saison. La vigilance est de mise.

Le 9 octobre, Jerry passe à moins de 150 km de nos îles, suivi d'autres phénomènes.

La taille des cyclones peut atteindre 700 km de diamètre.



Au fil des années, la population locale, les collectivités territoriales et les services de l'État ont développé une culture du risque, reposant sur :

- ▶ la veille météorologique permanente
- ▶ des dispositifs d'alerte et de communication (sonneries, alertes SMS, réseaux sociaux)
- ▶ des procédures claires de gestion de crise, d'évacuation et de protection des populations
- ▶ la solidarité locale : chaînes d'entraide, appui mutuel entre quartiers

Durant la saison cyclonique, chaque résident, agent de l'Éducation nationale ou visiteur doit se préparer activement : relecture des plans d'urgence, kit de survie, consignes de sécurité et suivi continu de l'évolution des phénomènes.

Les Guides de préparation de la **préfecture** :



Sitographie utile pour suivre les cyclones

Voici quelques références fiables (françaises et internationales) pour rester informé en temps réel :



Sites francophones / ultramarins

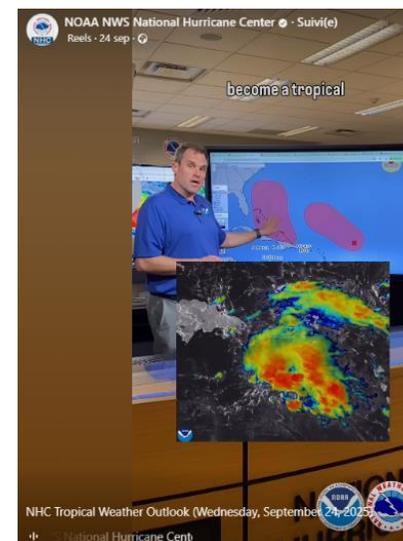
- ▶ Météo-Tropicale (analyses, satellite, prévisions pour les Antilles) meteo-tropicale.fr
- ▶ Météo France — Cyclone Guadeloupe & Îles du Nord : bulletins et vigilance pour Saint-Martin/Saint-Barth Météo France Guadeloupe
- ▶ SXM-Cyclone : prévisions 2025, noms des ouragans, checklists locales sxmcyclone.com

Météo tropicale :



Sites anglophones / internationaux

- ▶ National Hurricane Center (NHC / NOAA) : suivi des tempêtes de l'Atlantique Nord, avertissements officiels, archives de saisons National Hurricane Center+2National Hurricane Center+2
- ▶ Community WMO / Latest Advisories : interface pour obtenir les derniers avis selon la zone concernée community.wmo.int



Liste des principaux évènements festifs et culturels

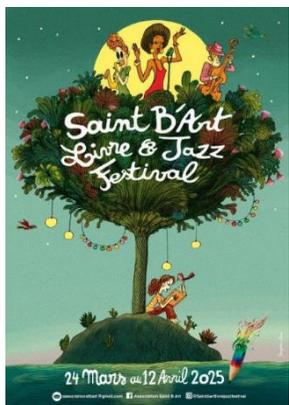
Saint-Martin



- Fin février – début mars : carnaval côté français
- 14 avril – 03 mai : carnaval côté hollandais
- 03 mai : Fish day
- Mai : le « FLAC » Festival Langues, arts et cultures
- 15 mai : fête de Rambaud/Saint-Louis
- 28 mai : célébration de l'abolition de l'esclavage
- 21 juin : fête de la musique
- 05 juillet : I love my ram
- 14 juillet : fête nationale « Bastille day »
- 21 juillet : fête de Grand Case
- 15 août : fête de Sandy-Ground
- 11 novembre : fête de Saint-Martin « Saint-Martin's day »
- 11-22 novembre : Festival de la Gastronomie



Saint-Barthélemy



- Fin février – début mars : carnaval
- 28 mars-09 avril : Le Festival de Livre & Jazz
- 24 avril : festival du cinéma caraïbe
- 29 avril : West Indies regatta
- 11 avril : Les voiles de St-Barth
- 14 juillet : fête nationale
- 24 août : fête de Saint-Barthélemy
- 24 août : fête des quartiers nord
- 25 août : fête de Saint-Louis
- 09 octobre : célébration de l'abolition de l'esclavage
- 06 novembre : Pitea day : fête du jumelage avec la Suède
- 17-21 novembre : St-Barth Cata-cup
- 22 novembre : Art week



➤ Plus d'infos sur les sites de [l'Office de tourisme de Saint-Martin](#) et du [Office de tourisme de Saint-Barthélemy](#)





Chiffres clés

23 établissements scolaires à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin

	Premier degré		Second degré		TOTAL
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Total Iles du Nord	15	2	6	0	23
Saint-Martin	14	0	5	0	19
Saint-Barthélemy	1	2	1	0	4

Saint-Martin : 19 établissements scolaires publics



	Premier degré			Second degré			TOTAL
	Maternelle	Elémentaire	Primaire	Collège	Lycée général et technologique	Lycée professionnel	
Saint-Martin	6	7	1	3	1	1	19
	14			5			

Saint-Barthélemy : 4 établissements scolaires publics et privés sous-contrat



	Premier degré		Second degré	TOTAL
	Primaire Public	Primaire Privé sous contrat	Collège Public	
Saint-Barthélemy	1	2	1	4
	3		1	

Les élèves

8 059 élèves

→ Saint-Martin : 6 862 élèves

→ Saint-Barthélemy : 1 197 élèves

A la rentrée 2025

	Premier degré		Second degré		TOTAL
	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Total Iles du Nord	4 009		4 050		8 059
Saint-Martin	3 606	403	4 050	0	6 862
Saint-Barthélemy	375	403	419	0	1 197

Source : SENIDN-prévisions de rentrée 2025

Les personnels

L'éducation nationale emploie 808 personnels dans les Iles du Nord.

- ▶ 705 à Saint-Martin
- ▶ 82 à Saint-Barthélemy
- ▶ 21 au SENIDN

Retrouvez notre Tableau
de bord en ligne !

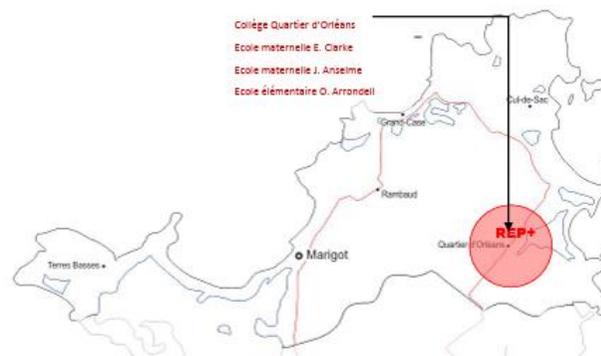
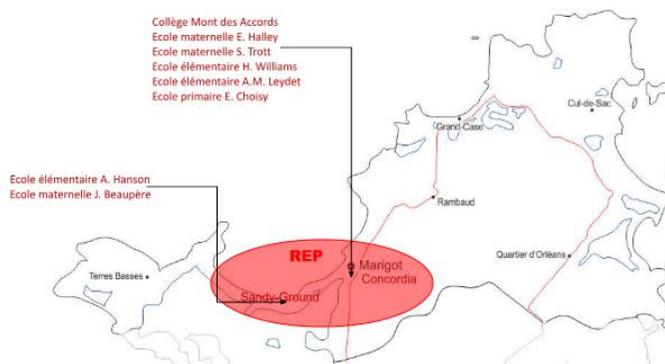
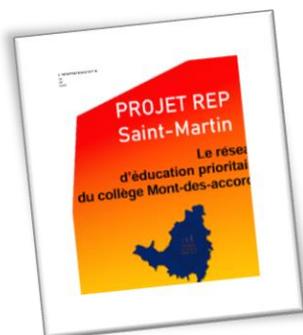


Education prioritaire

L'éducation prioritaire à Saint-Martin concerne : **80%** des écoliers et **70%** des collégiens.

Deux réseaux d'éducation prioritaire à Saint-Martin :

- ▶ **Un REP** : 8 établissements scolaires, soit 1 collège en REP et 7 écoles dont 3 écoles maternelles, 3 écoles élémentaires et 1 école primaire.
- ▶ **Un REP+** : 5 établissements scolaires, soit 1 collège en REP+ et 4 écoles : 2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires.





**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Organisation

L'organisation du système éducatif à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Jusqu'en 2012, le pilotage du 1^{er} degré était assuré à partir de la circonscription de Capesterre-Belle-Eau en Guadeloupe « continentale ».

A partir de cette date, dans le cadre de la réorganisation des services de l'État en outre-mer, le Service de l'éducation nationale des Îles du Nord (SENIDN) est installé à Saint-Martin.

Ce service constitue une déclinaison déconcentrée de la Région académique Guadeloupe, placé sous l'autorité d'un vice-recteur, adjoint au recteur de région académique, il a pour mission d'assurer un pilotage de proximité du système éducatif à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

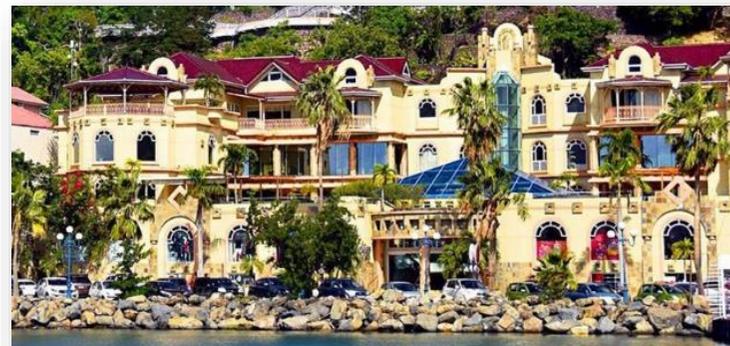
Le SENIDN veille à la mise en œuvre des réformes pédagogiques nationales, tout en les adaptant aux contextes spécifiques de ces deux collectivités. Il répond aux attentes des usagers, des personnels et des partenaires locaux, en particulier les collectivités territoriales.

Le vice-recteur est à la fois :

- ▶ l'interlocuteur du préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin pour toutes les questions d'intérêt commun ;
- ▶ le partenaire institutionnel des deux collectivités d'outre-mer pour les compétences partagées en matière éducative ;
- ▶ le relais direct auprès des services académiques, conseillers techniques et corps d'inspection pour l'organisation et le suivi du service public d'éducation.

Le SENIDN figure au répertoire national des établissements et dispose de ses locaux administratifs à Marigot (Saint-Martin), aux 2^e et 3^e étages de l'immeuble West Indies.

Le vice-recteur s'appuie sur une équipe resserrée de huit agents, chargée d'assurer le lien à la fois avec les services du rectorat et avec les différentes institutions des deux territoires. Cette équipe se compose de deux chargés de mission, d'un représentant de l'EAFIC, d'une responsable administrative, d'un gestionnaire administratif, d'une coordonnatrice Education prioritaire, d'un référent DRAJES, ainsi que d'une assistante sociale des personnels.



Contact SENIDN : 0590 47 81 43. Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Le SENIDN s'organise autour de trois pôles

1. Pôle administration générale

En lien avec les divisions académiques des moyens, des ressources humaines, DPEP, DPES, DPIATSS, et DIVISAC.

- ▶ La responsable du service administratif.
- ▶ Un gestionnaire administratif, assistant de direction.
- ▶ Un responsable numérique en lien avec la DSI.

2. Pôle pédagogique

Premier degré

- ▶ La circonscription des « *Îles du Nord* » : elle est placée sous la responsabilité d'une Inspectrice de l'Éducation nationale (IEN) et s'appuie sur une équipe de cinq conseillers pédagogiques. Cette structure est également renforcée par une personne ressource pour la maternelle, qui assure également la mission de référente mathématiques de circonscription (RMC).
- ▶ En établissement, des enseignants formateurs accompagnent les équipes pédagogiques au quotidien.

Interdegré

- ▶ Deux chargés de mission (pilotage et coordination des dossiers prioritaires).
- ▶ Un conseiller en ingénierie de formation, représentant de l'EAFC (formation continue des personnels).
- ▶ Un Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
- ▶ Un représentant du CASNAV (UPE2A et élèves allophones) ;
- ▶ Un enseignant référent ASH (suivi des élèves en situation de handicap) ;
- ▶ Un formateur au numérique pour le second degré.

3. Pôle médico-social

- ▶ Présents dans les locaux du SENIDN : l'assistante sociale des personnels.
- ▶ En établissements scolaires (cf. annuaire) : le médecin de l'Éducation nationale, les infirmières et les psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN).

RECTORAT DE GUADELOUPE : SENIDN
Service de l'éducation nationale des Iles du Nord

Organigramme 2025-2026

Vice-recteur
Harry CHRISTOPHE
ce.vice-recteur@ac-guadeloupe.fr

**Directeur de projet
constructions scolaires**
Christian CLIMENT-PONS
Christian.climent-pons@ac-guadeloupe.fr

Référent DRAJES
Stéphane RENTET
Stephane.rentet@ac-guadeloupe.fr

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Responsable du Pôle
Administration générale**
Mariette DINO
Mariette.dino@ac-guadeloupe.fr

Assistant de
direction /
Gestionnaire
administratif **Tom TOUSSAINT**

Responsable
numérique/DSI **Rayan LOUISY**

**L'équipe mobile
académique de sécurité
(EMAS)**

Héléna METURA
Eugène VENTHOU-DUMAINE
Coralie BROOKS

**CIRCONSCRIPTION
1^{er} degré**

**Inspectrice
de l'éducation nationale**
Fanny GIAUSSERAN
ce.i.ien9710894v@ac-guadeloupe.fr
Secrétaire : Colette HATCHI

CPC généraliste **Marie-Joselyne ARNELL**

CPC
Arts plastiques **Céline RENGER**

CPC
Education musicale **Valérie SIOBUD**

CPC Education
numérique **Henri TORRES**

CPC EPS **Magali CHARTOIS**

RMC /
Pers. ressource
Maternelle **Gaëlle BEAUFOUR**

**PÔLE PEDAGOGIQUE
INTERDEGRÉ**

Chargée de mission **Évelyne FLEMING**

Chargé de mission **Andy ARMONGON**

Conseiller en ingénierie
de formation / EAFC **Olivier
BEAUFOUR**

Coordonnatrice EP
PRE / Référente AE **Lucile MAAROUFI**

Coordonnateur
CASNAV **Emmanuel PENÉ**

Enseignant
référent SEH/ASH **Serge
SADIKHOSEN**

Coordonnatrice MLDS **Cynthia LAINEL**

PÔLE MEDICO-SOCIAL

Assistante sociale
des personnels **Séverine
HEGESIPPE**

Médecin scolaire **Virginie
ROUQUETTE**

Coordonnatrice
PAS (handicap) **Virginie
CARIEN**



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Projets

Le Service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ainsi que les établissements scolaires de ces territoires mettent en place de nombreux projets éducatifs.

Pour connaître les projets en cours, n'hésitez pas visiter le site Internet du SENIDN et/ou sa page Facebook.

Si vous souhaitez proposer un projet, n'hésitez pas à contacter le service rectoral, l'établissement ou la personne correspondant au thème de votre choix : arts et cultures, numérique, multilinguisme, maternelle, mathématiques, développement durable, climat scolaire, etc.

- Identifiez vos interlocuteurs sur l'organigramme du SENIDN

La Cellule Académique Recherche, Développement, Innovation, Expérimentation (CARDIE) de la Région académique Guadeloupe et représentée ici par Andy ARMONGON. Andy.armongon@ac-guadeloupe.fr

Des financements sont possibles : Fonds européens (FSE/FEDER) ainsi que les fonds étatiques thématiques (Directions régionales des affaires culturelles, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Programme de réussite éducative (PRE), etc.

Vous avez du talent !

Au-delà de vos missions d'enseignement, d'éducation ou d'administration, vous êtes nombreux à cultiver des talents et des passions : sportifs accomplis, artistes, musiciens, peintres, danseurs, voyageurs, photographes, écrivains... Ces richesses personnelles contribuent à la vitalité et à la diversité de notre communauté éducative.

Nous vous invitons à partager ces talents avec vos élèves et vos collègues. Transmettre une passion, c'est aussi donner du sens, éveiller la curiosité et renforcer la cohésion d'équipe. Votre engagement personnel peut devenir une source d'inspiration et un levier de motivation pour tous. Parce que nous sommes convaincus que chaque membre de l'Éducation nationale porte en lui un talent singulier, nous vous accompagnerons pour le faire émerger, s'exprimer et rayonner, au service du collectif et de l'épanouissement de chacun.

Vous avez une idée, une passion, un talent à partager ? **Contactez-nous ! Ensemble, nous construisons un projet inspirant qui donnera vie à vos envies et profitera à tous.**



Informations pratiques

Le SENIDN met à votre disposition un service dédié à tous les personnels de l'éducation nationale : le *Pôle Administration générale*.

Ce service est en lien permanent avec tous les services rectoraux qui vous concernent directement :

- ▶ DPEP (1^{er} degré),
- ▶ DPES (2nd degré) et
- ▶ DPEATSS.



Pour toute information, veuillez contacter la responsable du Pôle administration générale du SENIDN : Mariette DINO

Tél : 0590 47 81 70 – mariette.dino@ac-guadeloupe.fr

Chaque professeur des écoles est en lien avec un personnel gestionnaire situé au rectorat de Guadeloupe, qui peut être saisi pour toute question concernant la gestion administrative : paie, avancement, promotion, PPCR, mutation, retraite, congé maladie, rupture conventionnelle...

1^{er} degré DPEP : ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

2nd degré DPES 0590 47 81 20 : ce.dpes@ac-guadeloupe.fr

La mission bilan conseil

Le conseiller mobilité carrière offre un accompagnement professionnel, destiné à tous les personnels de l'académie qui souhaitent réfléchir à une évolution professionnelle, un changement d'activité, leur vécu au travail ou clarifier des questionnements professionnels.

- ▶ **Contact : Elmire FARNABE, psychologue. Tél : 0590 47 81 40 – elmire.farnabe@ac-guadeloupe.fr**

La cellule handicap

Le rôle du correspondant handicap académique et des référents dans les départements est de faciliter les démarches des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière et de mettre en place les compensations nécessaires.

- ▶ **La correspondante handicap : correspondant-handicap@ac-guadeloupe.fr**

La médecine de prévention

La médecine de prévention a pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Les médecins du travail sont associés aux démarches de prévention en matière des organisations du travail potentiellement génératrices de souffrance au travail. Ils travaillent en collaboration avec les différents professionnels afin de conduire une action concertée, tant en prévention qu'en prise en charge médicale.

- ▶ **Contact : Virginie ROUQUETTE, médecin scolaire 0590 52 86 40 – Virginie.rouquette@ac-guadeloupe.fr.**

Le service social en faveur des personnels

Le service social des personnels est un service spécialisé du travail. Il a pour mission d'aider et de conseiller les personnels, tant sur des questions d'ordre social, familial et/ou financier, que sur des problèmes de nature administrative et professionnelle. La prise en charge se fait de manière globale.

- ▶ **Contact : Séverine HEGESIPPE - 0590 47 82 94 - severine.hegesippe@ac-guadeloupe**

L'action sociale en faveur des personnels

L'action sociale en faveur des personnels se décline en différentes prestations dont la nature, les critères d'attribution et le montant sont définis au niveau interministériel, ministériel ou académique.

Les prestations à gestion académique sont destinées à aider les personnels rencontrant des difficultés ou à répondre à des besoins particuliers dans les domaines suivants : logement, enfance et études, vacances, loisirs, enfants handicapés, restauration ou environnement privé.

Contact : **Cellule d'action sociale** - 0590 47 82 34 / e-mail : ce.actionsociale@ac-guadeloupe.fr

Le dispositif d'accueil individuel de soutien et d'accompagnement psychologique

Les entretiens individuels sont réalisés dans le respect de la plus stricte confidentialité par une psychologue.

- ▶ **Contacts : grh.proximite@ac-guadeloupe.fr**

Cellule d'écoute et d'accompagnement des personnels

Une personne peut rencontrer un problème personnel qui affecte son travail, ou à l'inverse, un problème lié au travail qui affecte sa santé ou sa vie personnelle.

LA CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ACADEMIE GUADELOUPE

Une personne peut vivre à un moment ou à un autre de sa vie un problème personnel qui affecte son travail, ou à l'inverse, elle peut vivre un problème lié au travail qui affecte sa santé ou sa vie personnelle.

Quelles peuvent être les difficultés ?

- Difficultés personnelles, conjugales ou familiales**
 - Stress, anxiété, réactions dépressives
 - Problème d'adaptation au changement
 - Séparation, divorce, Deuil
 - Étape de vie difficile (maladie, préretraite)
- Difficultés professionnelles**
 - Démotivation, épuisement professionnel
 - Problème d'adaptation au supérieur hiérarchique ou un collègue
 - Insatisfaction de carrière, réaffectation
 - Harcèlement moral
 - Choc suite à un événement traumatique

L'Académie de la Guadeloupe offre un espace d'écoute à son personnel.

C'est un espace dans lequel le personnel peut exprimer tout questionnement ou toutes difficultés de sa vie professionnelle et/ou personnelle.

Deux psychologues sont à votre écoute :

- Corinne DACALOR**
 - Rectorat- Parc d'activités la Providence ZAC de Dothémare, BP 480 - 97183 Les Abymes
 - Tél. : 0994 47 91 49
 - MIGEN - « Espace Accueil et Écoute » - Parc d'activités Antillopole - Les Abymes
 - E-mail : corinne.dacalor@ac-guadeloupe.fr
- Elmire FARNARE**
 - Rectorat- Parc d'activités la Providence ZAC de Dothémare, BP 480 - 97183 Les Abymes
 - Tél. : 0994 47 91 46
 - E-mail : elmire.farnare@ac-guadeloupe.fr

Confidentialité
Secret professionnel
Volontariat - Neutralité
Respect de la personne
Sans préjudice

Tout le personnel de l'Éducation Nationale de l'Académie de Guadeloupe a la possibilité de rencontrer une psychologue afin d'être écouté et guidé.

Les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel. Selon le code de déontologie des psychologues, aucun renseignement n'est transmis sans votre consentement « libre et éclairé ».

L'utilisation ou non de dispositif d'aide ne peut porter préjudice ou nuire à votre sécurité d'emploi ni à vos chances d'avancement.

« Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues ». (Code de déontologie)

Difficultés personnelles, conjugales ou familiales

- Stress, anxiété, réactions dépressives
- Problème d'adaptation au changement
- Séparation, divorce, deuil
- Étape de vie difficile (maladie, préretraite, ...)

Difficultés professionnelles

- Démotivation, épuisement professionnel
- Conflit avec un supérieur hiérarchique ou un collègue
- Insatisfaction de carrière, réaffectation
- Harcèlement moral
- Choc suite à un événement traumatique

La Région académique Guadeloupe offre un espace d'écoute à son personnel.

C'est un espace dans lequel le personnel peut s'exprimer sur le plan professionnel et/ou personnel. Tous les personnels ont la possibilité de rencontrer une psychologue afin d'être écouté et guidé.

Les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel.

Selon le code de déontologie des psychologues, aucun renseignement n'est transmis sans consentement « libre et éclairé ».

LA FORMATION CONTINUE

VÉRITABLE LEVIER DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

La création de l'école académique de formation continue (EAFC) répond à l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante » pour tous les personnels.

EAFC

The image shows a blue background with a white map of Guadeloupe. Several colored lines (red, green, blue, yellow) connect numbered points (1-6) on the map. Below the map are five circular icons: a person, a group of people, a person at a desk, a person with a laptop, and a group of people. The text 'EAFC' is prominently displayed in white.

La formation continue des personnels de l'éducation nationale répond à un double objectif d'accompagnement vers une plus grande professionnalisation et un meilleur développement professionnel de tous les personnels.

Il s'agit de permettre aux personnels de l'académie d'acquérir et de développer des compétences professionnelles, individuelles et collectives, par une formation qui répond à leurs demandes, aux besoins de l'institution et qui s'inscrit dans une culture partagée.

L'École académique de formation continue – l'EAFC – impulse et coordonne la mise en œuvre des formations à destination de l'ensemble des personnels de l'académie.

Le Programme académique de formation – PRAF – 2025/2026 concerne tous les personnels de l'éducation nationale : personnels d'encadrement, ATSS et enseignants du 1er et du 2d degré, titulaires et contractuels.

La campagne d'abonnement aux formations 2025/2026 est ouverte. Être abonné à un module c'est manifester son intérêt pour celui-ci afin d'être notifié sur sa messagerie académique dès lors qu'une session sera ouverte à la préinscription.

Nous maintenons notre engagement d'une formation qui répond aux besoins avec une **possibilité d'inscription tout au long de l'année.**

Toutefois, un calendrier en ligne précise les périodes spécifiques : [Portail EAFC](#)

Votre interlocuteur EAFC pour les *Iles du nord*, Olivier BEAUFOUR, olivier.beaufour@ac-guadeloupe.fr - 0590 47 82 71.



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des outils à votre service

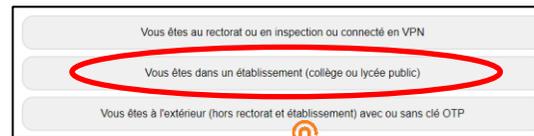
Le site Internet du rectorat de Guadeloupe



Pour toute correspondance uniquement votre **adresse mail académique**.

Il vous est possible de **rediriger vos messages sur une adresse personnelle**. Ceci simplifiera les échanges :

professionnelle, utilisez



Pour toute demande de prise en charge de frais de déplacements, utilisez l'application **FEBEX** du *Formulaire d'expression du besoin dématérialisé* et déposez votre demande en ligne.

Un tutoriel peut vous être envoyé sur simple demande. Contactez le SENIDN.



Le site Internet du SENIDN seidn.ac-guadeloupe.fr/

Il propose des informations à l'attention des usagers du service public d'éducation de nos territoires. Il présente la politique éducative, fournit des informations pratiques et renseigne sur les actualités.

Il comprend des espaces dédiés à l'action éducative par thème.

Vous trouverez également des informations précieuses sur les dossiers spécifiques aux Iles du nord :



- ☞ Un espace « Ressources » : « Enseigner le français à Saint-Martin », la mallette du Climat scolaire, la mallette de l'EDD, des ressources pédagogiques pour le 1^{er} degré et tant d'autres [ici !](#)
- ☞ Un espace « Repères » : lettre de cadrage des classes bilingues, bilans des actions menées, arts et culture, éducation prioritaire à Saint-Martin, politique de la ville, etc. [ici !](#)
- ☞ Un espace « Focus » qui met en avant les actions mises en œuvre par les équipes pédagogiques, [ici !](#)

Des documents utiles peuvent être directement téléchargés : ISG, etc. [Ici !](#)

La page Facebook du SENIDN



Vos bulletins de salaire sont désormais dématérialisés

Avec l'Espace numérique sécurisé de l'agent public **ENSAP**, les bulletins de paye sont immédiatement disponibles.

L'ENSAP est accessible à tous les agents payés par le ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse. ensap.gouv.fr

Les impôts

Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont des statuts fiscaux spécifiques

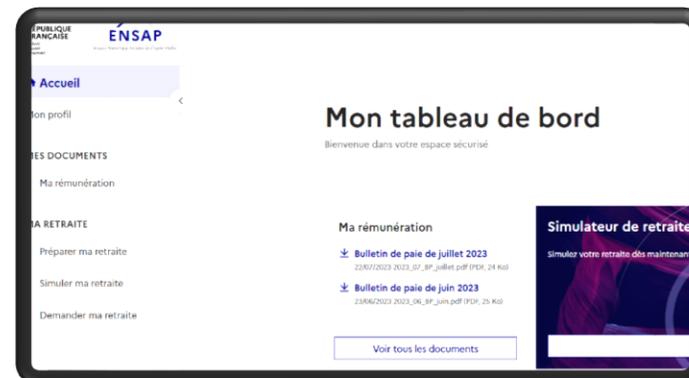
Conformément à la législation et la convention fiscale entre la France et Saint-Martin et la France et Saint-Barthélemy, les fonctionnaires en provenance de l'Hexagone ou d'autres territoires d'Outre-mer sont considérés comme étant des **résidents fiscaux de l'Etat** durant les 5 premières années d'installation sur les deux îles. **Ils doivent donc déposer simultanément des déclarations d'impôt sur le revenu pour la collectivité et pour l'Etat.**

Pour les salaires perçus à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy il convient d'utiliser le formulaire de déclaration 2042SM et de le transmettre aux services fiscaux de Saint-Martin ou de Saint-Barthélemy, il n'y a pas de télédéclaration pour les déclarations relevant du centre financier des particuliers de Saint-Martin.

Pour l'Etat, vous devez effectuer une déclaration des revenus 2042 nationale et une déclaration 2047 ce qui permet d'éviter une double imposition des revenus perçus à Saint-Martin ou Saint-Barthélemy : télédéclaration obligatoire en principe sur le site www.impots.gouv.fr.

Pour information :

- ▶ Le code général des impôts : http://www.com-saint-martin.fr/ressources/fiscalite/CGI_SM_a-jour-au-1-1-2021.pdf
- ▶ La fiscalité sur les revenus à Saint-Barthélemy : <https://www.cabinet-roche.com/wp-content/uploads/2016/04/fiscalite-de-saint-barthelemy.pdf>
- ▶ La règle de domiciliation fiscale : <http://www.com-saint-martin.fr/ressources.php?categorie=4>



Centre des finances publiques Saint-Martin

8 rue Jean Jacques Fayel, Marigot
0590 29 06 26

Centre des finances publiques Saint-Barthélemy

Rue Roi Oscar II, Gustavia
0590 27 63 23

Adresses utiles

Le SENIDN

Immeuble West Indies
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 47 81 43

La préfecture

Rue de Spring
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 52 30 5



La collectivité de Saint-Martin

Rue de la mairie
Marigot
97150 Saint-Martin
0590 87 50 04



La collectivité de Saint-Barthélemy

La Pointe
Gustavia
97098
0590 29 80 40

L'eau

SAUR Saint-Barthélemy 
Route de saline, Espace des Lataniers, St Jean
0590 27 64 88

SAUR Saint-Martin 
Impasse Paul Mingau
0590 87 97 03

L'électricité

Attention, à Saint-Martin la fréquence est : 60 Hertz
(au lieu de 50Hz en France et en Guadeloupe).

Contact EDF :

Rue de Concordia
0590 87 50 30

Annuaire des établissements scolaires

Liste détaillée en ligne : <https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/annuaire>

Saint-Martin



Ecoles maternelles

Eliane Clarke ce.9710768h@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 25	Jean Anselme ce.9711196y@ac-guadeloupe.fr 0590 29 30 19	Simeonne Trott ce.9710874y@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 27	Evelina Halley ce.9710754t@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 17	Ghislaine Rogers ce.9710875z@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 09	Jérôme Beaupère ce.9710817l@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 01
---	--	--	--	--	---

Ecoles élémentaires

Omer Arrondell ce.9710568r@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 23	Clair Saint-Maximin ce.9711096p@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 06	Marie-Amelie Leydet ce.9710210b@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 13	Hervé Williams ce.9711049n@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 21	Aline Hanson ce.9710805y@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 19	Elie Gibs ce.9710567p@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 07	Marie-Antoinette Richards ce.9711197z@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 15
--	---	---	--	--	---	---

Ecoles primaires

Emile Choisy ce.9710980n@ac-guadeloupe.fr 0590 77 39 03
--

Collèges

Mont-des-Accords ce.9710022x@ac-guadeloupe.fr 0590 51 91 60	Soualiga ce.9711023k@ac-guadeloupe.fr 0590 52 86 40	Roche-gravée -de-Moho ce.9711087e@ac-guadeloupe.fr 0690 66 88 03
--	--	---

Lycées

LEGT Robert Weinum ce.9711252j@ac-guadeloupe.fr 0590 52 86 40	LP Daniella Jeffry ce.9710981p@ac-guadeloupe.fr 0590 29 12 36
--	--

Saint-Barthélemy



Ecole primaire publique

Gustavia ce.9710341u@ac-guadeloupe.fr 0590 27 65 50
--

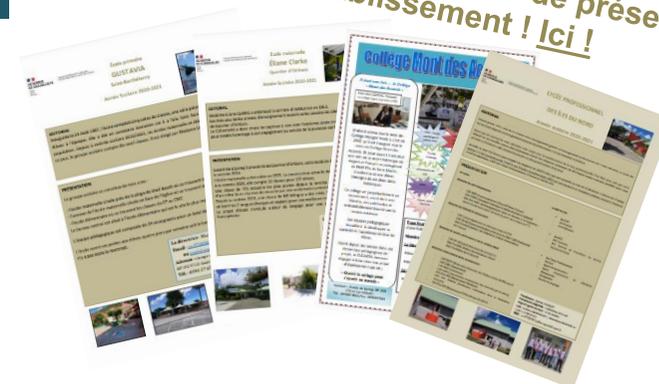
Collège

Mireille Choisy Ce.9710035l@ac-guadeloupe.fr 0590 29 60 00

Ecoles privées sous-contrat

Ecole primaire Saint Joseph ce.9710453r@ac-guadeloupe.fr 0590 27 85 87	Ecole primaire Sainte-Marie ce.9710454s@ac-guadeloupe.fr 0590 27 61 18
---	---

Téléchargez la fiche de présentation
votre établissement ! Ici !





**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Service de l'éducation nationale
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

*Liberté
Égalité
Fraternité*